

## GUIDE POUR LE RENSEIGNEMENT DU CERFA 14734\*03 DANS LE CADRE D'UN 1<sup>ER</sup> BOISEMENT

*Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une  
évaluation environnementale*

### Exemples de réponses

#### 1-Intitulé du projet

Intitulé concis du projet :

*Exemple : Plantation d'essences forestières (feuillues et/ou résineuses) d'une superficie de x  
ha au lieu-dit « \_\_ », commune de \_\_\_\_\_*

#### 2-Identification

*À compléter et remplir l'annexe 1 afin que vous puissiez être contacté pour toute demande  
d'informations complémentaires.*

#### 3-Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

<u>N° de catégorie et sous- catégorie :</u>	<u>Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie :</u>
47 c)	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I  
et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ? -> Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du  
III de l'article R.122-2-1 ? -> Non

#### 4-Caractéristiques du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition :

**Détailler le projet :**

- Sa **situation initiale** (prairie, terre cultivée...);  
Dans le cas des prairies il est particulièrement important de préciser :
  - leur ancienneté,
  - les pratiques agricoles (charge en bétail/ha, amendement, semis, retournement fréquent ou non...),
  - les surfaces maintenues en herbe (recul, lisière, allées...).

- Vérifier également si la parcelle a été boisée par le passé, et si oui, bien le mentionner. Pour cela, vous pouvez consulter les cartes suivantes :
  - o Carte *Ancienneté de l'état boisé* sur le site du CRPF Hauts-de-France : <https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/anciennete-de-l-etat-boise>
  - o Remonter le temps : <https://remonterletemps.ign.fr/>
- le **type de boisement prévu** (plantations de feuillus...);
- décrire la **nature des parcelles limitrophes** ;
- indiquer la **situation par rapport au bois le plus proche** ;
- **création ou maintien** de mares, de haies, de milieux ouverts....
- préciser éventuellement la sensibilité du sol (notamment en cas d'hydromorphie) et indiquer les techniques prévues pour éviter son tassement.

Exemple : **Création d'un ensemble boisé sur un \_\_\_\_\_ (exp plateau, fond de vallon...), versant exposé \_\_\_\_\_ (exp sud...), longeant un(e) \_\_\_\_\_ (exp chemin rural, route, rivière...), adossé à un bois préexistant** (si cela est le cas. Sinon indiquer où se situe le bois le plus proche). **La (ou les) parcelle(s) étai(en)t préalablement une (ou des) \_\_\_\_\_ (pâture(s), culture(s)...). Les parcelles limitrophes sont des \_\_\_\_\_ (parcelles forestières, terres cultivées, terrains bâtis.....).**

#### 4.2 Objectifs du projet :

- Valorisation de terres libres d'occupation : **production de bois d'œuvre sur plusieurs générations,**
- Création d'un patrimoine ayant un impact positif pour l'environnement (fixation du carbone, épuration de l'air, amélioration de la qualité de l'eau, limitation des intrants chimiques sur plusieurs générations),
- Habitat pour la faune sauvage,
- Lutte contre l'érosion,
- Amélioration de continuités forestières, agrandissement de massifs,
- Préservation des milieux,
- Loisirs,
- Mise en valeur paysagère,
- Autres.

#### 4.3 Description sommaire du projet :

##### **4.3.1 dans sa phase de travaux :**

- Préparation du sol (facultatif),
- Essences (en précisant le pourcentage de chacune).

##### **4.3.2. dans sa phase d'exploitation :**

Itinéraire sylvicole classique.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Indiquer le dépôt éventuel d'une demande d'autorisation au regard par exemple de la réglementation des boisements ou de Natura 2000 (Une évaluation des incidences est obligatoire pour tout projet de boisement sur un site Natura 2000. Cette évaluation ne remplace pas la demande d'examen au cas par cas qui doit être fait en parallèle).

Pour tout renseignement sur les procédures à effectuer en zone Natura 2000, consulter les liens des Préfectures :

- a) Préfecture du Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-et-biodiversite/Natura-2000>
- b) Préfecture du Pas de de Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Natura-2000>

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération :

Indiquer la superficie totale en précisant les unités de mesure utilisées.

Exemple (la surface du boisement est obligatoire et les autres sont à renseigner le cas échéant) :

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du boisement	x ha
Linéaire de haies brise vent	x mètres
Linéaire de lisière	x mètres
Surface des espaces ouverts (bandes enherbées, etc.)	x ha

#### 4.6 Localisation du projet, adresse et commune(s) d'implantation :

Lister par commune :

- les parcelles ou parties de parcelles cadastrales,
- leur adresse (lieu-dit...).

#### **Coordonnées géographiques :**

**Facultatif.**

Définies par rapport au centre du projet :

Voir sur [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) -> Outils -> Afficher les coordonnées

(les coordonnées du pointeur de la souris s'affichent)<sup>1</sup>

#### **Catégories 5°) a, 6°) a.....point de départ / arrivée :**

Sans objet.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Sans objet

<sup>1</sup> Voir exemple de carte en page 6.

## 5-Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Pour chaque rubrique préciser le cas échéant les références de la zone concernée et l'emprise du projet sur celle-ci.

Quelques définitions :

- **ZNIEFF I ou II ou Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** : espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable<sup>2</sup>.

- **Natura 2000** : réseau européen rassemblant des sites remarquables tant pour leur faune que pour leur flore. Il se subdivise en deux types de zones:

- a) **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : concerne la préservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares<sup>2</sup>,
- b) **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : concerne la préservation d'habitats rares et écologiquement intéressants<sup>2</sup>.

Exemples de sites internet de référence :

### I- Zonages sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

*Base territoriale régionale aménagement environnement Hauts-de-France :*

<https://batrame-hdf.fr/>

### II- Cartes Carmen :

- a) *Picardie* : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map>
- b) *Nord-Pas-de-Calais* : [https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/Nature et paysages.map](https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/Nature_et_paysages.map)

## 6-Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Les incidences du projet :

Cocher les cases correspondantes et commenter si nécessaire.

N'oubliez pas de cocher la dernière case : « *Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture [...]) notamment l'usage du sol ?* » -> Oui

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Boisement attenant ou à proximité le cas échéant.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière :

Sans objet.

<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/>

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- Si vous estimez que votre projet n'a pas d'effets négatifs (faune, flore, paysage...) : **sans objet.**
- Si tel n'est pas le cas : **reprendre les mesures d'évitement ou de réduction incluses dans votre projet.**

**7-Auto-évaluation (facultatif)**

Si vous le jugez nécessaire, en plus des informations déjà précisées, indiquer les éléments justifiant le fait que votre projet soit dispensé d'une évaluation environnementale (plus-value du boisement, modalités de réalisation, occupation actuel et antériorité de la parcelle, paysage, provenance des plants, taux de boisement du secteur...).

**8-Joindre les annexes obligatoires**

Voir le document *Annexes* joint au dossier :

**Annexe 1 : Information nominative ;**

**Annexe 2 :** Non concerné ;

**Annexe 3 : Un plan de situation au 1/25 000** ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;

**Annexe 4 :** Au minimum, **2 photographies datées** de la zone d'implantation, avec une localisation **cartographique** des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement **proche** et l'autre de le situer dans le paysage **lointain** ;

**Annexe 5 :** Un plan détaillé du projet pouvant prendre la forme d'un schéma de la parcelle (à partir d'une carte IGN) en y indiquant, s'il y a lieu, les haies brise-vent et les espaces ouverts présents;

**Annexe 6 :** Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de **photos aériennes datées** et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**Annexe 7 :** Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site.

Où envoyer le dossier :

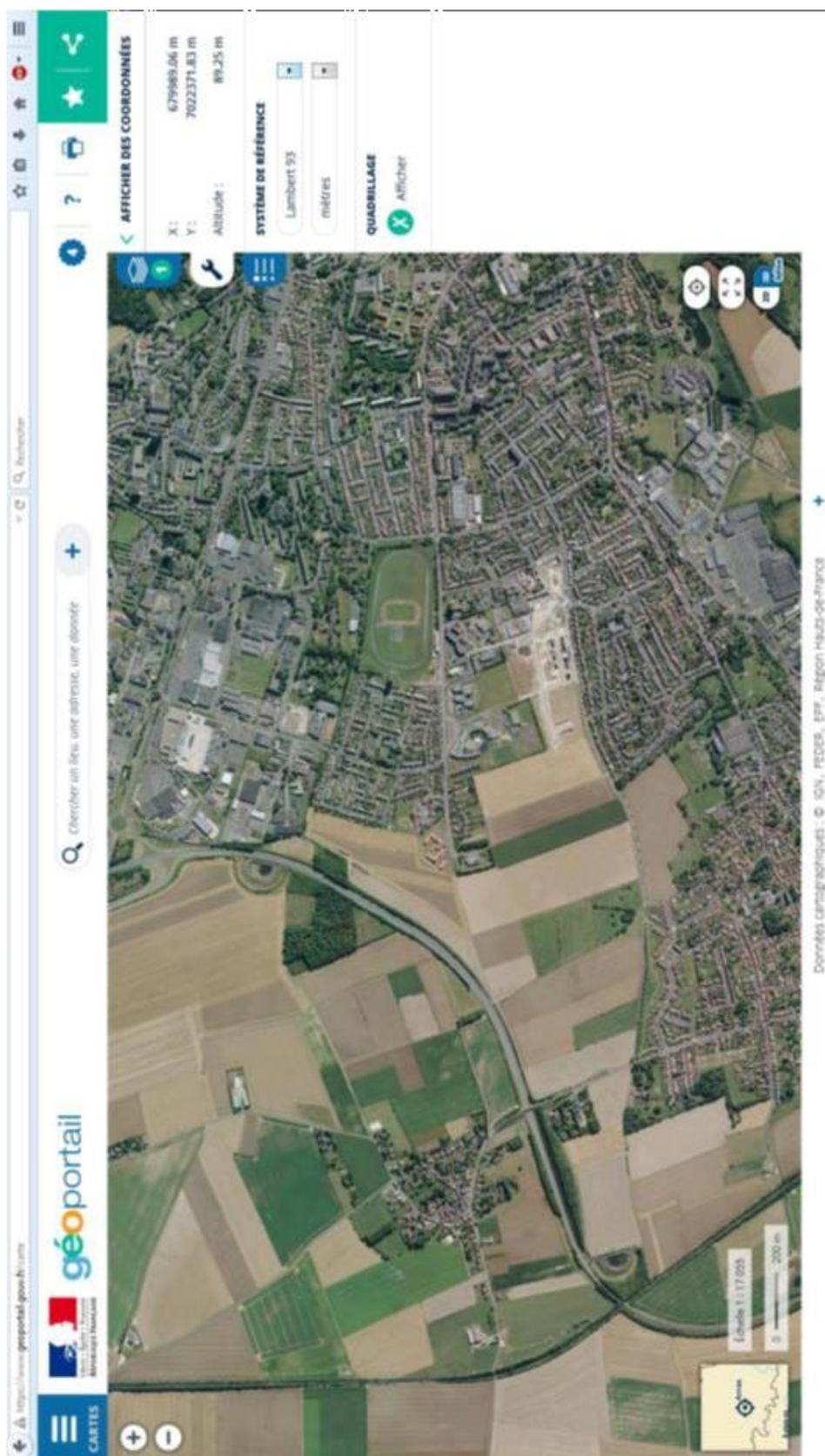
- par mail : [aecasparcas.dreal-npdcp.pae.siddee.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aecasparcas.dreal-npdcp.pae.siddee.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

- par voie postale :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
56 rue Jules Barni,  
80040 Amiens cedex 1.

Tél. : 03 22 82 25 00

Annexe jointe au dossier :



Exemple de carte illustrant le paragraphe 4.5